

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS – JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU 2025**

### **Article 1 – Organisation**

Le présent concours est organisé par l'intercommunale IDELUX Eau, en charge de la gestion de l'eau en province de Luxembourg, dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau 2025.

### **Article 2 – Conditions de participation**

- Le concours est ouvert exclusivement aux personnes physiques domiciliées en province de Luxembourg (Belgique).
- La participation est gratuite et sans obligation d'achat.
- Les membres du personnel de l'organisateur, ainsi que leur famille proche (conjoint, enfants et parents (soit les ascendants et descendants) vivant sous le même toit), ne peuvent pas participer au concours.

### **Article 3 – Période du concours**

Le concours se déroule du 14 mars 2025 à 10h00 jusqu'au 30 mars 2025 à minuit. Toute participation après cette date ne sera pas prise en compte.

### **Article 4 – Modalités de participation**

- Les participants doivent scanner le QR code affiché sur les panneaux situés à proximité des stations d'épuration participantes.
- Ils doivent ensuite répondre aux 6 questions à choix multiples portant sur la gestion de l'eau et à une question subsidiaire servant à départager les participants en cas d'égalité.
- Une seule participation par personne est autorisée. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas participer au jeu concours sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

## **Article 5 – Désignation des gagnants**

À l'issue du concours :

- Les participants ayant répondu correctement aux 6 questions seront classés en fonction de leur réponse à la question subsidiaire.
- En cas d'égalité parfaite, un tirage au sort sera effectué pour départager les gagnants.
- Les gagnants seront informés par e-mail ou par téléphone dans un délai de 15 jours calendrier après la clôture du concours.

## **Article 6 – Lots à gagner**

- Les participants peuvent remporter les prix suivants :
  - 1<sup>er</sup> prix : session apéro de 2 heures pour 6 personnes avec Shootlux Experience Boat sur le lac de Neufchâteau
  - 2<sup>e</sup> prix : une initiation à la pêche pour 1 à 4 personnes organisé par Rivéo (Hotton)
  - 3<sup>e</sup> prix : une descente en kayak sur la Semois pour 4 personnes (Chiny - Florenville)
  - 4<sup>e</sup> prix : 4 entrées au centre Rivéo (aquarium, exposition sur la rivière et minigolf)
  - du 5 au 10<sup>e</sup> prix : un exemplaire du livre "Des moulins et des hommes" (dernier tome)
- Les lots sont personnels et non échangeables contre de l'argent ou tout autre bien ou service.
- Les gagnants recevront leur cadeau par voie électronique ou par la poste dans le mois suivant la date de fin du présent concours. Le service de livraison, lorsqu'il ne peut remettre le cadeau, dépose un avis de passage mentionnant ses coordonnées de telle manière que le gagnant puisse se mettre directement en contact avec lui pour convenir d'un nouveau dépôt.
- Une fois livré, le prix est sous l'entière responsabilité du gagnant. Toute perte ou tout retour ainsi que les frais y afférents ne sera pas pris en charge par IDELUX.

## **Article 7 – Responsabilités**

L'organisateur ne pourra être tenu responsable :

- des problèmes techniques concernant la participation au concours (problèmes de connexion, panne du site...);
- des erreurs ou omissions dans les réponses données par les participants ;
- de l'annulation ou de la modification des lots par les prestataires concernés ;

## **Article 8 – Protection des données personnelles**

Les données personnelles des participants (nom, adresse postale, email et coordonnées téléphoniques) seront traitées conformément au Règlement UE n° 2016/679 et uniquement dans le cadre du concours spécifique auquel le participant a pris part. Le participant dispose à tout moment de la faculté d'exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité.

Chaque gagnant du concours autorise expressément l'organisateur à transmettre ses coordonnées aux sociétés organisatrices du concours à la seule fin de lui permettre de retirer son lot. La publication du nom des 2 gagnants sera présentée sur la page Facebook des deux sociétés organisatrices.

Pour toute demande concernant la protection de ses données personnelles, le participant peut envoyer un e-mail à [infoligne@idelux.be](mailto:infoligne@idelux.be) ou à l'adresse postale suivante : Intercommunale IDELUX Eau, Drève de l'Arc-en-Ciel 98 à 6700 ARLON.

## **Article 9 – Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est communiqué à toute personne qui en fait la demande écrite. Il est également publié sur le site internet de l'Intercommunale IDELUX

## **Article 10 – Contact**

Toute contestation ou réclamation relative au jeu concours est à envoyer :

- par e-mail : [infoligne@idelux.be](mailto:infoligne@idelux.be)
- par courrier :  
Intercommunale IDELUX Eau  
Service communication  
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 – 6700 ARLON

